

Pour une stratégie d'investissements directs étrangers en France soutenables et responsables

Déclaration du groupe de l'Agriculture

A l'heure où la France tente de se construire une issue à la crise, il était nécessaire de rappeler à quel point le territoire national, historiquement, est doté de puissants leviers pour attirer les investissements étrangers. C'est d'ailleurs l'un des fondements de la compétitivité de notre pays. La France peut compter sur ses atouts, qui sont rappelés de manière exhaustive dans l'avis qui s'appuie sur l'expertise de France Stratégie, pour stimuler les investissements étrangers, afin qu'ils contribuent à la croissance, à l'emploi, et aux dynamiques économiques, sociales et environnementales des territoires.

Dans le secteur agricole et agro-alimentaire, les activités sont très attachées aux territoires sur lesquelles elles s'exercent. Il nous paraît donc fondamental de mener des projets d'IDE, avec l'appui de Business France bien entendu mais aussi avec les élus et les acteurs de ces territoires qui les connaissent si bien. L'avis le formule dans la préconisation n°11. Ces acteurs sauront déterminer les clés du succès d'un projet en fonction des ressources humaines, de la préservation du foncier ou encore des contraintes environnementales. Il faut aussi imposer des règles de transparence sur les résultats économiques attendus et obtenus et sur les méthodes employées. Et il faut parfois s'interroger sur le fait de laisser les commandes d'un outil de production entièrement entre les mains de l'investisseur étranger.

D'une manière générale, il est indispensable que ces investissements directs sur notre territoire s'effectuent selon certaines règles et selon des finalités précises. En matière de règles, il est bien évident :

- Que le respect des droits sociaux ne saurait être déformé par les investisseurs ;
- Que les projets soient en conformité avec les objectifs de lutte contre la dégradation climatique ;
- Qu'une politique économique visant à consolider voire amplifier notre attractivité, s'harmonise en profondeur avec les règles définies en fonction du commerce international et de la fiscalité, et qu'au sein de l'UE, les disparités de règles du jeu soient minimisées.

Ces ambitions sont explicitement contenues, parmi d'autres également importantes, dans les préconisations de l'avis. Il est par ailleurs important d'indiquer que cet avis intervient dans un contexte particulièrement difficile, du fait de la crise sanitaire et économique. Concernant les investissements directs à l'étranger, le texte rappelle opportunément que l'année 2020 s'est soldée par

une baisse des flux de ces investissements de l'ordre de 40%. Il en découle que la préservation et l'extension de notre attractivité requiert de renouer avec la croissance.

Au regard des enjeux et des défis à venir, l'avis constitue un support important pour aller dans le sens du redressement de ces flux d'investissements en direction de la France.

Le groupe a voté pour.